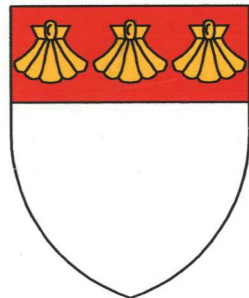


COMMUNE DE MONTRICHER



MODIFICATION DE LA LIMITE DE LA ZONE DE VILLAS " EN BOIS DESERT "

Approuvé par la Municipalité
de Montricher
dans sa séance du 01.03.2003

Le Syndic

La Secrétaire

B. Gofaz

Plan déposé au Greffe municipal pour
être soumis à l'enquête publique
du 03.03.2003 au 08.10.2003

Le Syndic

La Secrétaire

B. Gofaz

Approuvé par le Conseil Communal
de Montricher
dans sa séance du 25.03.2004

Le Président

La Secrétaire

S. Lambercy

Approuvé préalablement par le Département
des institutions et des relations extérieures
Lausanne, le 14 DEC. 2004

Lausanne, le 14 DEC. 2004

le chef du département :

Mis en vigueur le 14 DEC. 2004

CERTIFIE CONFORME

Service de l'aménagement du territoire

Montricher, le 24 juillet 2003 / modifié 5.12.2003 / 11.06.2004 Dossier No 6981 JCD



Bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL S.A.
Ingénieurs EPF et géomètres officiels

Le Bourg

1147 Montricher

TEL 021 - 864 00 40 FAX 021 - 864 00 41

Commune de MONTRICHER

Extrait du plan des zones approuvé le 25 mai 1984

Echelle 1:2000



LEGENDE

- Zone de villas
- Zone du village
- Zone de verdure et protection du site
- Zone agricole
- Nouvelle limite de zone

COMMUNE DE MONTRICHER

SITUATION CADASTRALE

ECHELLE 1:1000

Désignations cadastrales

Parcelle n° 81

Propriété de BEDAY John-Henri

Pré-champ 4342 m2

Parcelle n° 811

Propriété de BEDAY Olivier

Habitation et rural ECA n° 406 506 m2

Pré-champ 41150 m2

Total 41656 m2

LEGENDE

- Nouvelle limite de zone
- Limite de zone supprimée
- Passe de la zone agricole à la zone de villas: 740 m2
- Passe de la zone de villas à la zone agricole: 740 m2
- Limite des constructions (selon convention du 24.09.71)
- Parcellement projeté
- Parcelle 1 ~1182 m2
- Parcelle 2 ~1182 m2
- Parcelle 3 ~1978 m2
- Total 4342 m2

